

1. Définitions

La définition du développement durable proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement est : « Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Redclift, 2005). Le succès du développement durable repose sur le partenariat et la coopération entre acteurs de disciplines différentes (économie, sociologie, écologie, etc.), de secteurs différents (transport, eau, déchets, milieu naturel, développement social, etc.), de milieux différents (entrepreneurial, associatif, institutionnel, administratif, commercial, syndical, etc.), agissant à des échelons territoriaux différents, du niveau international au niveau local (Quental et al. 2009). Le développement durable repose en fait sur une nouvelle forme de gouvernance, où la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la Société civile aux processus de décision doivent prendre le pas sur le simple échange d'informations (Pingault et Préault, 2007).

2. Les trois piliers du développement durable

Le développement durable recherche un équilibre entre le respect de l'environnement, le progrès social et l'efficacité économique. Travailler dans une perspective de développement durable implique de prendre systématiquement en compte ces trois aspects dans toute décision ou phase de développement d'un projet. Cette perspective s'inscrit dans le long terme et induit une collaboration avec les parties prenantes de la structure concernée et de son activité.

2.1. Respect de l'environnement

Les entreprises doivent réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement, et veiller à préserver au maximum les ressources afin d'en garantir l'accès aux générations futures. La conservation et la gestion des ressources passent par la gestion durable des ressources naturelles (Ballet, 2007), le maintien des grands équilibres écologiques (climat, biodiversité, océans, forêts, etc.), la réduction des risques et la prévention des impacts environnementaux.

2.2. Progrès social

L'entreprise doit pouvoir satisfaire au mieux les attentes des parties prenantes. Elle doit viser à appréhender globalement les questions de santé et de culture en favorisant la participation de tous les groupes sociaux à la construction d'un nouveau mode de développement afin de satisfaire les besoins essentiels des populations, lutter contre l'exclusion et la pauvreté, réduire les inégalités et respecter les cultures (Ballet, 2007).

2.3. Efficacité économique

Le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement considère le pilier économique du développement durable comme fondamental : « Pour répondre aux besoins essentiels, il faut réaliser tout le potentiel de croissance; le développement durable nécessite de toute évidence la croissance économique là où ces besoins ne sont pas satisfaits » (Zaccaï, 1999). Les entreprises doivent développer la croissance et l'efficacité économique, à travers des modes de production et de consommation durables (Durand et al. 2010), tout en s'assurant que cette croissance ne va pas se faire au détriment de l'environnement et de la société. Pour se faire, il faut disposer d'un modèle économique durable qui assure une répartition équitable des ressources.

3. Développement durable dans le secteur minier

L'industrie minière, plus que n'importe quel autre secteur industriel, fait face à des défis importants en matière de passage vers le développement durable (Azapagic, 2004; Humphreys, 2001). Des efforts importants ont été consentis pour la prise en compte de l'environnement dans le secteur minier (Bhattacharya, 2000). Ces efforts se sont traduits, entre autres, par l'adoption de politiques et stratégies concernant le secteur minier, la mise en place de textes réglementaires pour la prise en compte de l'environnement et des besoins des communautés. Selon Hilson (2001), Pour répondre aux défis auxquels est confronté le secteur minier, il lui faut mobiliser les différentes parties prenantes et travailler de manière à apporter des avantages économiques, sociaux et environnementaux directs aux communautés. La question peut se résumer comme suit (Redclift, 2005) : en contribuant au développement comment réaliser des profits tout en préservant la qualité de l'environnement et des communautés pendant et après l'opération minière?

3.1. Équité intergénérationnelle

L'exploitation d'un site minier est une activité non viable (Yu et al. 2005), de par la nature non renouvelable des ressources exploitées. Cela pose un défi majeur pour l'intégration du concept de développement durable dans cette industrie (Tilton, 1996). Pour tendre vers un développement minier équitable et durable, Wellmer et Platen (2002) proposent de viser à prolonger le plus possible la vie de la mine, toutefois ce prolongement peut avoir des effets négatifs, notamment, par une augmentation des impacts environnementaux et sociaux. De plus, il y a le risque que cette exploitation ne soit plus rentable, ce qui peut produire des problèmes pour la compagnie ou pour la communauté. De ce fait, même l'augmentation de la durée de vie de la mine est limitée dans le temps et ne peut être une alternative efficace pour assurer un développement durable. L'équité intergénérationnelle est la responsabilité de chaque génération à laisser un legs de ressources suffisant aux générations futures pour leur permettre de se développer. C'est un des principes fondamentaux du développement durable. Les compagnies minières cherchent principalement les retombés économiques à court terme, alors que les communautés sont préoccupées par leur survie à long terme. Les gouvernements peuvent jouer un rôle important pour pousser l'industrie à respecter les principes de durabilité, notamment par des lois et règlements qui contrôlent l'intensité de l'exploitation.

3.2. Environnement sain avant et après les opérations minières

L'activité minière engendre une large gamme d'impacts environnementaux, à la fois pendant et après l'exploitation : la contamination des sols, des eaux et de l'air, la destruction des habitats fauniques et floristiques, la modification des paysages, la perte de biodiversité, etc. Par conséquent, les compagnies minières ne peuvent s'engager dans une démarche de développement durable sans prévoir des façons efficaces d'atténuer les dommages directs et indirects provoqués par cette industrie, pendant et après l'exploitation (Franks et al, 2001). En effet, une bonne gestion environnementale constitue un outil utile pour garantir la durabilité de l'exploitation minière. Il faut assurer une utilisation efficace des ressources et une réduction des effets négatifs (Van Berkel, 2007).

3.3. Bien être des communautés

L'industrie minière peut avoir une participation importante au développement durable des communautés (Esteves, 2008), soit directement à travers la fourniture d'emplois et de services (éducation, santé, etc.), ou indirectement par la contribution au développement d'autres entreprises locales. Toutefois, la création d'un héritage communautaire durable reste un grand défi (Ballet et al, 2004). La réussite d'une démarche de développement durable exige une planification avant le démarrage et une intégration au cours des différentes phases du projet (Mc Lellan et al, 2009). Il est très important de dresser une liste des différentes parties qui peuvent être affectées par l'exploitation, les reconnaître et s'engager avec elles dans un processus de transparence et de communication, de l'étape de l'exploration jusqu'à la fermeture de la mine et même après.

4. La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est la démarche des entreprises pour prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités (Labelle et Aka, 2010) pour adopter les meilleures pratiques possible et contribuer ainsi à l'amélioration de la société et à la protection de l'environnement.

4.1. Enjeux de RSE dans le secteur minier

Pour les compagnies minières, la RSE consiste en la mise en œuvre concrète des objectifs de durabilité (Jenkins et Yakovleva, 2005). Dans l'industrie minière, des progrès dans la prise en compte des trois dimensions du développement durable (économique, environnementale et sociale) pourraient être réalisés grâce à :

- L'investissement des revenus générés pour assurer le développement à long terme des communautés.
- La réduction au minimum des impacts environnementaux de l'exploitation et la réhabilitation des territoires pour permettre leur utilisation après la fermeture des sites.
- La réduction des perturbations des communautés, le dialogue et la transparence.

Dans leurs efforts pour adopter la RSE, les entreprises doivent identifier les intérêts, les préoccupations et les objectifs des différentes parties prenantes, y compris leurs employés, leurs concurrents, les administrations nationales, régionales et locales et les populations autochtones, et répondre à leurs besoins (Guerra, 2002).

